

Blagnac, le 02/05/2024

Madame Sadika HOUARI - DRH Airbus Commercial Aircraft  
Monsieur Jean François SABOULARD - DRH Airbus SAS  
Rond- point Maurice Bellonte  
31700 BLAGNAC

**Objet : Demande d'intégration prime "Complément Base" pour ATI et Airtac**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Nous revenons vers vous pour un sujet d'importance qui est celui de l'intégration de la prime "complément base" dont bénéficie une partie des salariés du périmètre Airbus SAS.

En effet, avec l'application du nouveau statut social, ce "complément base" a été intégré au salaire de base dès janvier 2024 sauf pour certains secteurs dont ATI et Airtac.

**FO** est donc intervenu en date du 14 décembre 2023 au travers d'un courriel pour alerter la Direction d'Airbus sur l'application non homogène de cette mesure dans l'entreprise Airbus puisque certains secteurs étaient exclus de ce dispositif.

De fait, les salariés concernés se posent toujours des questions légitimes quant à l'application de cette mesure.

Nous réitérons donc notre demande pour que l'ensemble des secteurs d'Airbus SAS puissent bénéficier des mêmes évolutions et éviter ainsi les différences de traitement.

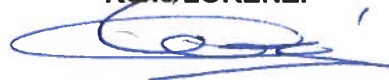
Certains de l'intérêt que vous porterez à notre demande, **FO** souhaite par conséquent qu'une issue favorable soit rapidement trouvée sur ce sujet.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

Représentant Syndical **FO Airbus SAS**  
**Sébastien ESCAICH**



Secrétaire du Syndicat **FO Airbus SAS**  
**René LORENZI**



Copie : Monsieur Bertrand MENDEZ - Délégué Syndical Central **FO Airbus Commercial**  
Madame Camille BIZON - HO Social Policies & Social Operations  
Madame Patricia LEON - HO Employee Representatives Airbus SAS